

## 121193 - Le statut du fait de se mettre debout dans la mosquée le vendredi pour réciter le Coran avant la sortie de l'imam

---

### La question

Est il permis de se mettre debout dans la mosquée le vendredi pour réciter le Coran avant la sortie de l'imam. Est-ce un des rites de la prière du vendredi ou des de ses recommandations ou une innovations condamnables?

### La réponse détaillée

«Nous ne sachions aucun argument prouvant qu'on peut se mettre debout le vendredi dans la mosquée pour lire le Coran à l'attention de l'assistance avant l'arrivée de l'imam et de se taire à l'entrer de ce dernier. En principe les actes cultuels sont définitivement arrêtés (par Allah). Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **«Tout acte accompli contrairement à notre ordre est rejeté»** (Cité par Mouslim dans son Sahih). Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.»

La Commission Permanente pour les Recherche Scientifique et la Consultance.

Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz, cheikh Abdurrazzaq Afifi, cheikh Abdoullah ibn Ghoudayyan, cheikh Abdoullah ibn Quaoud.